



**Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux Droits de l'Homme au Burundi :**

**« De plus en plus de cas de graves violations des droits de l'homme enregistrés. »**

**Période du mois de novembre 2018.**

**Plan du présent rapport.**

- **INTRODUCTION.**
- **CAS D'ASSASSINATS ET DISPARITIONS FORCEES.**
- **CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **CAS D'ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS.**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

- **INTRODUCTION.**

La crise politico sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue à alimenter les violations des droits de l'homme et le peuple burundais qui aspire à un état de droit en paie le prix.

En effet, le forcing de Pierre NKURUNZIZA à un mandat illégal continue à plonger le pays dans un cycle infernal de violences. Depuis, de nombreux cas de violations de droits de l'homme ont été commises et continuent d'être perpétrés par un régime qui ne se soucie guère des malheurs de sa population.

Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service de Renseignement associés aux imbonekure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme par les différents rapports émanant tant des organisations de défense des droits de l'homme tant nationales qu'internationales et réaffirmer par les rapports d'enquête de la commission internationale des Nations unies publiés respectivement en 2017 et en 2018.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

La sortie de la crise politico sécuritaire du Burundi par voie des négociations n'est pas pour aujourd'hui ou pour demain. Cela se traduit par les récents pourparlers organisés au mois d'octobre 2018 en Tanzanie entre le gouvernement en place à Bujumbura et les membres de l'opposition qui se sont soldés en échec. Le gouvernement n'a pas été représenté, ses membres ont préféré laisser leurs chaises vides à la table des négociations.

En plus de cela, il est clair de constater que le gouvernement se retire de plus en plus de la communauté internationale et régionale : après son retrait de la CPI, aujourd'hui, il refuse de se présenter au Sommet des chefs d'Etats de l'East Afrika Community organisé au cours du mois de novembre 2018. L'argument avancé est que ce gouvernement n'a pas eu du temps nécessaire pour se préparer (voir les deux correspondances échangées entre les Présidents Kaguta Museveni et Pierre Nkurunziza).

ACAT s'est engagée à contribuer à la dénonciation de ces violations graves des droits de l'homme et à chercher au recouvrement des droits des victimes ou des familles des victimes leur permettant d'exercer leur droit à porter plainte et à un procès équitable.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport, **22** cas d'assassinats, **6** cas de disparitions forcées, **50** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **4** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont **4** cas de torture, ont pu être répertoriés.

- **CAS D'ASSASSINATS ET DES DISPARITIONS FORCEES.**

Les phénomènes d'assassinats et des disparitions forcées deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant la campagne et au-delà même du referendum sur l'amendement de la Constitution. Aujourd'hui, on craint que la situation va s'aggraver lors qu'on approche la période électorale.

Ainsi pour cette période du mois de novembre 2018, l'Acat-Burundi a pu répertorier, **22** cas d'assassinats, **6** cas de disparitions forcées.

1. En date du 03 novembre 2018, dans la commune de GISURU, province de RUYIGI, un militaire a été tué par balle par un groupe de trois personnes non identifiées, armées d'un fusil après un échange de tirs sur la colline NKURUBUYE, frontalière de la Tanzanie. Après l'attaque, ils ont pris la fuite et ils ont laissé dans cet endroit une tenue et une paire de bottines militaires ainsi que deux vélos.
2. En date du 07 novembre 2018, dans la commune de BUGANDA, province CIBITOKÉ, trois(3) corps sans vie en décomposition ont été découverts flottants sur la rivière RUSIZI, par les habitants au bord de la rivière RUSIZI, dans le secteur de la Transversale 4 se trouvant sur la colline de NYAMITANGA. Les habitants de la localité pensent qu'il pourrait s'agir de victimes ayant participé aux affrontements avec les rebelles burundais de RED- TABARA sur le territoire d'UVIRA en République Démocratique du Congo ces derniers jours. Un responsable local a confirmé avoir reçu l'ordre de ses supérieurs d'enterrer ces corps en décomposition. Les habitants de la localité et les défenseurs des droits de l'homme à BUGANDA s'inquiètent de cette inhumation dès lors qu'aucune enquête n'a pas été ouverte.
3. En date du 07 novembre 2018, RUCOBWE Mathilde, épouse d'un certain NGENDABANYIKWA Charles, âgée de 60 ans, résidente de la commune GISAGARA, province CANKUZU, a été tuée à la machette par un malfaiteur non identifié à son domicile situé sur la colline GITWENGE. Selon, l'administration communale, des mobiles du meurtre ne sont pas encore connus, mais elle a évoqué des soupçons de sorcellerie. Le présumé auteur serait recherché.
4. En date du 09 novembre 2018, à 17 heures dans la commune de NTEGA, province de KIRUNDO, deux( 2 )militaires sont morts et un autre est blessé dans une bagarre. Des coups de feu ont été entendus sur la colline de KINYOVU à la position militaire de KINYOVU. Un caporal de l'armée burundaise du nom de RUGEMINTWAZA Gervais surnommé BIREGEYA a été touché par un des balles tirées par un de ses compagnons d'armes de la même position, et il a rendu l'âme sur le champ. A l'origine de la fusillade, la victime voulait s'interposer entre 2 militaires prêts à se battre pour des raisons non encore élucidées. Un des 2 militaires qui se

bagarraient, un surnommé MAFUME a tiré sur le caporal RUGEMINTWAZA Gervais et a blessé un autre qui se bagarrait avec lui avant de retourner l'arme contre lui-même. Le blessé a été transféré vers un hôpital de Ngozi.

5. En date du 11 novembre 2018, un IMBONERAKURE, connu sous le nom de NIZIGIYIMANA Boniface, de la zone GATABO, en commune KAYOGORO a été assassiné par NDAYIZEYE Eric, lui-même membre de la ligue des jeunes IMBONERAKURE, son corps a été retrouvé dans la rivière MARAGARAZI située à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie. Selon nos sources à GATABO, NIZIGIYIMANA Boniface était auparavant membre de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI. Il venait d'adhérer très récemment à la ligue des jeunes IMBONERAKURE et les autres IMBONERAKURE de la zone GATABO le soupçonnait qu'il s'est infiltré dans leur ligue pour recueillir des informations à donner aux membres de son ancien parti.
6. En date du 11 novembre 2018, deux(2) personnes, un homme et une femme, MACUMI âgé de 85 ans et KABANYANA Domitille âgé de 75 ans ont été tués à coups de machettes sur la colline GATURANDA dans la commune BUGABIRA de la Province KIRUNDO. Selon notre source, le mobil de cet assassinat serait lié à la sorcellerie. Actuellement, un homme soupçonné d'avoir tués ces deux personnes est détenu au cachot de la commune BUGABIRA.
7. En date du 13 novembre 2018, Nicaise NIYUNGEKO, a été enlevé par des individus non identifiés qui ont fait irruption dans son bureau au Parquet de la République de Bururi. D'après notre source, Nicaise NIYUNGEKO, a été arrêté sur ordre du parquet général près la Cour anti-corruption de Bujumbura suite à la plainte d'une proche d'un détenu dont le dossier était instruit par ce magistrat. Ces individus l'ont embarqué dans leur véhicule et se sont dirigés vers Bujumbura.
8. En date du 15 novembre 2018, quatre(4) corps décapités dont un homme, une femme et deux enfants, ont été repêchés dans le lac RWERU aux environs de NYAGISOZI en commune de BUSONI, en province de KIRUNDO, l'administrateur de la commune BUSONI a ordonné que ces corps soient immédiatement enterrés sans qu'il y ait une enquête pour identifier et déterminer les circonstances de leurs morts.
9. En date du 15 novembre 2018, des hommes habillés en tenue policière ont enlevé trois(3) militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI dont : NSENGIYUMVA Theogene, Berchmas, à BUSORO en zone KANYOSHA de la mairie de Bujumbura, leurs familles ont cherché dans tous les cachots sans succès et demandent qu'ils soient libérés car ils sont victimes de leur appartenance politique et n'ont commis aucun délit.
10. En date du 16 novembre 2018, un corps sans vie de Symphorien NGENDAKUMANA âgé de 62 ans, a été découvert à son domicile sur la colline BUHORO commune MABAYI province CIBITOKÉ. Des témoins rapportent que le corps de la victime portait des blessures, ils rapportent également que la pratique de la sorcellerie serait à l'origine de cet assassinat. Les présumés assassins n'ont pas été identifiés.

11. En date du 21 novembre 2018, un corps sans vie de BUKURU Herman, âgé de 58 ans a été retrouvé dans la rivière NYABIHU, le long de la colline RUBUGA de la commune GITARAMUKA, province KARUZI. Selon l'administratrice de cette commune, NINGABIRE Jeannette, cet homme a été tué ligoté, puis jeté dans la rivière. Elle pense que ce crime serait lié aux soupçons de sorcellerie et indique qu'un suspect a été arrêté puis incarcéré au cachot de la police à GITARAMUKA.
12. En date du 22 novembre 2018, vers 23 heures, dans la commune BUGENYUZI, province KARUZI, HAVYARIMANA Dieudonné de 38 ans est mort poignardé avec 5 autres personnes dont un enfant de moins de 9 mois sur la colline BONERO de la zone RUGAZI par 2 hommes. Ces 5 personnes blessées ont été vite acheminées à l'aide l'ambulance à l'hôpital de BUHIGA et l'enfant éventré, en état de santé critique a été transféré à l'hôpital du cinquantenaire au chef-lieu de la province de KARUZI.
13. En date du 25 novembre 2018, Athanase MFATURURIMI, étudiant à l'université du Burundi à la faculté d'agronomie, résidant dans la zone BWIZA de la mairie de Bujumbura a disparu depuis ce jour. Selon les informations en provenance de son entourage, Athanase a accompagné quelqu'un qui lui a rendu visite et il n'est plus revenu. Sa famille a cherché partout dans les cachots sans succès. Athanase était originaire de MUSENYI de la commune TANGARA, province de NGOZI.
14. En date du 25 novembre 2018, Ezéchiel BANKUWUNGUKA, résidant dans la commune MABAYI de la province de CIBITOKÉ arrêté par deux policiers et jusqu'à présent sa famille ignore l'endroit où il se trouve.
15. En date du 25 novembre 2018, pharmacien du centre de santé de SHINGE, dans la commune de KIGAMBA, province de CANKUZO, connu sous le nom de NGABONZIZA Arnaud, a été interpellé sur la colline SHINGE par le chef du SNR (Service National de Renseignements) dans la province de CANKUZO qui l'a embarqué dans son véhicule les yeux bandés, depuis lors personne n'a revu ce citoyen.
16. En date du 25 novembre 2018, dans la commune BUKINANYANA, province CIBITOKÉ, quatorze 14 orpailleurs surpris dans la KIBIRA ont été tués par militaire sur les collines KIBAYA et RUHEMBE de la zone NDORA. Les victimes sont soupçonnées d'exploitation des minerais dans la réserve naturelle de la KIBIRA. Selon des sources militaires, ces victimes ont été surprises la nuit en train de creuser à la recherche de l'or et les militaires en patrouille auraient tiré faisant 14 morts sur le champ.
17. En date du 26 novembre 2018, un corps sans vie a été retrouvé sur la colline KIRAMBI, zone RUSENGO de la commune et province RUYIGI. d'après le chef de colline KIRAMBI, ce corps a été repêché dans une rivière par les policiers, selon ce responsable à la base cinq(5)

personnes soupçonnées d'avoir commis ce meurtre avaient été arrêtés par la police mais deux(2) d'entre eux ont été relâché

18. En date du 29 novembre 2018, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert à TANKOMA, dans la province de GITEGA, près des ruines d'un bâtiment effondré qui devrait servir de permanence du parti CNDD FDD. Il aurait été tué à la machette selon ceux qui ont vu ce corps.
19. En date du 30 novembre 2018, un certain NAHAYO, membre de la coalition AMIZERO Y 'ABARUNDI a été tué, par balles, par des inconnues sur la colline de GITANGA dans la zone MURAMBA, commune et province de BUBANZA . Certaines sources dont le chef de zone de MURAMBA parlent que ce meurtre serait lié à la sorcellerie tandis que d'autres parlent plutôt d'un meurtre lié à une appartenance politique. Sa famille et les responsables des partis d'opposition demandent plus de lumières sur ce meurtre et que les auteurs soient punis. L'administration communale de BUBANZA a indiqué que pour des raisons d'enquêtes 6 personnes ont été arrêtées par la police.

#### • **CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALLES.**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de novembre 2018. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés opposants au gouvernement actuel est conduite par des miliciens IMBONERAKURE soutenus par les administratifs en vue de les traquer. Ainsi pour cette période couverte par ce rapport, 50 cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date 04 novembre 2018, un ancien policier connu sous le nom de NSENGIMANA Ildefonse et CIZA Apollinaire, tous vendeurs des chaussures au marché de JABE se trouvant dans la zone BWIZA, ont été arrêtés par la police sur KANYARU ; la frontière RWANDO-BURUNDI en direction de l'Ouganda où ils s'approvisionnent, en chaussures. Ces deux personnes sont accusées d'aller s'enrôler aux groupes armés et elles ont été conduites au cachot de la zone MPARAMIRUNDI, commune BUSIGA, province NGOZI. Les informations policières indiquent que le lendemain, ces 2 personnes ont été embarquées dans un véhicule vers une destination jusqu'ici inconnue. Leurs familles n'ont aucune nouvelle sur les leurs et demandent à la police, à l'administration ou à toute personne capable de les aider à trouver et à libérer les leurs car ces accusation ne sont pas fondées, elles ne font que le commerce des chaussures.
2. En date du 5 novembre 2018, deux(2) militants de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI de RWASA, connus sous les noms de NSABIYUMVA Salvator et NTAKIRUTIMANA Zébedée, résidants sur la colline de MURINDA en commune VUGIZO de la province MAKAMBA, ont été

arrêtés. Ils sont accusés de tapage nocturne dans la nuit du dimanche le 4 novembre 2018. Ils sont détenus au cachot de police à VUGIZO. Mais selon nos sources à VUGIZO, Salvator et Zébédée auraient été arrêtés par les IMBONERAKURE parce qu'ils ont sensibilisé la population de cette colline MURIDA à voter **Non** à la constitution, ce qui a fait que cette colline soit la dernière dans la commune VUGIZO.

3. En date du 5 novembre 2018, le gouverneur de la province MAKAMBA, a ordonné l'arrestation d'Eric NIYUBAHWE dans son bureau au chef-lieu de la province. Des proches rapportent qu'il s'agit d'un enseignant du lycée communal GAHOSHA se trouvant dans la commune MABANDA, province MAKAMBA qui venait de répondre à une convocation du même gouverneur. Le gouverneur Gad NIYUKURI a exigé à M. NIYUBAHWE de reconnaître la paternité d'un enfant mis au monde par une jeune fille de MABANDA selon les proches, ce que la victime de cette arrestation arbitraire a refusé. M. NIYUBAHWE est détenu au commissariat de police de MAKAMBA sans inculpation
4. En date du 16 novembre 2018, deux (2) militants de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI connus sous les noms de MAYANGE et Théogène, ont été arrêtés par des IMBONERAKURE sur ordre du président du parti au pouvoir en commune de RANGO de la province KAYANZA du nom de YAMUREMYE aimable surnommé MABORO, et sont détenus au cachot de cette même commune. Selon des informations en provenance de RANGO, ces détenus sont souvent torturés par ces IMBONERAKURE dont leur chef YAMUREMYE aimable, NGEZE Georges un à l'école de la localité, et un employé de la direction communale de l'enseignement connu sous le nom de NIBITANGA bosco, viennent pendant la nuit et torturent ces deux opposants emprisonnés. Leurs familles ont demandé qu'ils soient autorisés à aller se faire soigner sans succès
5. En date du 20 novembre 2018, NDIKUMANA Charles alias MUNYUWISI, retraité ex- FAB (Forces Armées Burundaises résidant dans la commune de MABANDA, province de MAKAMBA, a été interpellé au chef-lieu de la commune de MABANDA par le chef communal du SNR (Service National de Renseignements). Sa famille a dit ignorer le motif de l'arrestation et le lieu de sa détention. Selon une source proche de la police, il aurait été interpellé pour être interrogé sur les voyages qu'il aurait effectués en dehors du pays. Selon la même source. Il serait gardé au cachot du commissariat communal de MABANDA.
6. En date du 22 novembre 2018, quatre(4) personnes, NDINZEMENSHI Claver, MINANI, NDIKUMANA et WITONZE, tous de la colline MASASU et membres de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI ont été interpellés et sont détenus au cachot de la commune KIREMBA de la province NGOZI. Ils sont tous accusés d'avoir battus les IMBONERAKURE. Les membres de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI de cette localité et les familles des victimes demandent que ces 4 personnes soient en liberté.



7. En date du 25 novembre 2018, BANKUNGUKA Ezéchiel, résidant dans la commune de MABAYI, province de CIBITOKÉ, a été arrêté par 2 policiers à son lieu de travail où il exerçait le commerce. Il aurait été accusé de prendre des photos lors d'une rafle de motos et de véhicules mercredi le 21 novembre 2018. La famille de BANKUNGUKA Ezéchiel demande à la police de lui montrer où est devenu le leur car elle l'a cherché dans tous les cachots, en vain.
8. En date du 25 novembre 2018, dans zone et commune de GIHARO, province de RUTANA, 19 militants du FNL pro- RWASA Agathon ont été interpellés par des jeunes du parti au pouvoir (IMBONERAKURE) sur les collines Mura et BAYAYA, puis conduits au cachot du commissariat communal de police à GIHARO. Selon une source locale, 17 d'entre eux ont été emmenés ligotés. Ils ont été accusés de tenir des réunions clandestines. NZOYISABA Jean Pierre alias DERENGANYA et le chef de colline de Mura, KARENDA Laurent ont été aussi interpellés et mis également au cachot. Tous les 2 étaient venus voir ceux qui venaient d'être arrêtés.
9. En date du 26 novembre 2018, NKURUNZIZA Jean Marie, enseignant de l'Ecole Fondamentale de MATYAZO dans la commune de VUGIZO, province de MAKAMBA, a été interpellé. Il est accusé d'avoir prononcé des propos hostiles au pouvoir pendant qu'il étanchait sa soif dans un bistrot. Il aurait été retiré du cachot de police à VUGIZO par le SNR (Service National de Renseignements) vers une destination inconnue. Une source de la localité a indiqué que cette accusation n'est qu'un pur montage.
10. En date du 26 novembre 2018, sur la colline et zone BUTEZI de la commune GIHARO en province de Rutana, seize(16) membres de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI dont les noms suivent : NZOYISABA Jean Pierre, SIBOMANA Vénérand, BIZIMANA Athanase, KARENZO Oscar, NYAWENDA Donatien, KANANI Consolate, SUGWAVUBA Isaie, NDUBARAYE, BINGWA Abel, NININHAZWE Cyriaque, NDAYISHIMIYE, NTAHONDEREYE André, NTEGAKAJE, NGEZIMINWE François, Bosco Eric, ont été arrêtés et conduits au cachot de poste de police de GIHARO par les jeunes du parti au pouvoir, les IMBONERAKURE et la police pour avoir tenu une réunion de cette coalition sans autorisation.
11. En date du 29 novembre 2018, NIYOMWUNGERE Fidèle, membre du parti FNL pro- RWASA Agathon dans la commune de MUGAMBA, province de BURURI, a été arrêté à son domicile en zone VYUYA par le responsable du SNR (Service National de Renseignements) à BURURI. Il est soupçonné de participer aux bandes armées. D'après une source judiciaire à BURURI, il serait suspecté de s'être régulièrement rendu en République Démocratique du Congo ces derniers jours. Selon les témoins, aucun objet suspect n'a été retrouvé chez lui lors de son arrestation. Il est détenu au cachot de la police à BURURI.
12. En date 29 novembre 2018, RUMAMBO Lazare alias YUDA, militant de la Coalition AMIZERO Y'ABARUNDI sur la colline MUGERAMA dans la commune NYANZA-LAC, province MAKAMBA, a été interpellé par des IMBONERAKURE (jeunesse affiliée du parti CNDD-FDD)

de cette même colline qui affirment que 5 tenues militaires auraient été retrouvées dans sa maison. Il est détenu au cachot du commissariat communal de police à NYANZA-LAC. Selon une source locale, il a été interpellé suite aux enquêtes faites sur un certain NIYUKURI de la commune de RUMONGE interpellé la semaine dernière pour des raisons non encore connues.

- **CAS D'ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme sont aussi mentionnés dans ce rapport.

En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, font la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils se sont arrogés le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de tortures sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi 4 cas d'atteintes à l'intégrité physique dont 4 torturés, ont été recensés durant ce mois de novembre 2018.

- **TORTURE.**

1. En date du 4 novembre 2018, Un responsable administratif à la base en complicité avec les IMBONERAKURE (jeunes du parti présidentiel, le CNDD-FDD ont tabassé deux hommes dans le secteur MPARAMBO I, commune RUGOMBO, province CIBITOKÉ (nord-ouest du pays) . Des témoins rapportent que les victimes sont des membres de la coalition de l'opposition AMIZERO Y'ABARUNDI accusés par ces IMBONERAKURE de rentrer tard. Le chef de secteur M PARAMBO I nommé Hassan NTAHOMVUKIYE a pourtant été identifié par les victimes et les témoins mais il n'est jusqu'à aujourd'hui pas inquiété.
2. En date du 4 novembre 2018, Prosper HITIMANA, enseignant du lycée communal MURUNGURIRA, a été tabassé par le responsable du parti au pouvoir CNDD-FDD de la commune NTEGA en province KIRUNDO, connu sous le nom de Jean Marie MUGUMYANKIKO, sur la colline MURUNGURIRA,. Des témoins rapportent que la victime, a été agressée lorsqu'il est entré dans un bar local où se trouvait ce responsable du parti CNDD-FDD ainsi que le directeur de son lycée du nom de Gérard NTUKABUNZE, qui est aussi membre actif dans la ligue IMBONERAKURE à NTEGA. Ces deux personnes l'ont accusé d'être un traître suite à son appartenance au parti politique d'opposition UPRONA, aile de M. Charles NDITJE qui vit en exil depuis le début de la crise en 2015.

3. En date du 05 novembre 2018, un militant de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI connu sous le nom de NDAYIRUKIYE, résidant dans la commune de MUGINA, province de CIBITOKÉ, a été battu par le vice-président des IMBONERAKURE du nom de BIZIMANA surnommé BWAYAZE. Des témoins indiquent que NDAYIRUKIYE était en train d'échanger avec d'autres personnes lorsque BIZIMANA a débarqué avec d'autres IMBONERAKURE, l'accusant de tenir une réunion non autorisée. Il a ordonné aux jeunes du parti au pouvoir de le tabasser. NDAYIRUKIYE a été conduit au centre de santé le plus proche pour des soins.

En date du 14 novembre 2018, BAVUGE Elias, un IMBONERAKURE de la colline KIGOMAGOMA, en commune KAYOGORO, de la province MAKAMBA, a battu à mort sa femme NIYUKURI Isidora. L'accusant d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Cette femme est une adepte d'une secte qui ne permet pas à leurs membres d'adhérer aux partis politiques. Selon nos sources à KAYOGORO, le président du Parti CNDD-FDD dans cette commune a donné l'ordre à tous les hommes membres du parti au pouvoir d'obliger leurs femmes d'adhérer à ce parti. Les femmes qui refusent cet ordre doivent être chassées de leurs ménages, après une "correction" très sévère. Interrogé par la police, BAVUGE Elias a répondu qu'il est en train de mettre en application les ordres du président du parti en commune KAYOGORO. C'est pourquoi il n'a pas été inquiété par la police qui a peur des représailles de ce responsable et sa femme NIYUKURI Isidora se fait soigner au centre de santé de KAYOGORO.

#### ▪ **COUPS ET BLESSURES.**

1. En date du 03 novembre 2018, vers 20 heures, sur la colline MUGINA, la zone de BUSERUKO commune de MUGINA, province de CIBITOKÉ, une grenade a été lancée, blessant une femme du nom de MANIRAKIZA Marie, âgée de 65 ans et mère de 8 enfants. La victime serait suspectée de sorcellerie selon des témoignages de ses proches. Cette femme sur le lit de l'hôpital indique qu'elle a été attaquée par des personnes qui visent ses biens. La victime a été transférée à Bujumbura, pour des soins intensifs. Sa famille demande à la police d'arrêter les coupables. Le chef de zone BUSERUKO, HABİYAMBERE Emmanuel précise que des enquêtes sont en cours pour que les coupables soient punis
2. En date du 12 novembre 2018, Des individus non identifiés ont tenté d'assassiner à coups de machettes Yolande NTUKAMAZINA, âgée de 61 ans sur la colline GISARA, zone MUBOGORA, commune MUHANGA, province KAYANZA. Des proches rapportent que la victime a été grièvement blessée. Les présumés auteurs de cette tentative ne sont pas encore connus.
3. En date du 14 novembre 2018, après-midi, dans la commune MUHANGA, province KAYANZA, une vieille, âgée de plus de 60 ans, connue sous le nom de NTUKAMAZINA Yolande a été blessée à la machette par des inconnues sur la colline GASARARA. La victime était dans un état critique. Les habitants de la localité évoquent des soupçons de sorcellerie. La famille de la victime demande d'enquêtes.

4. En date du 28 novembre 2018, un frère de la congrégation D'ABENE YOZEFU, du nom de HABONIMANA Apollinaire, œuvrant au lycée RUTOVU dans la province de BURURI, a été blessé au niveau du front par un groupe de 5 personnes non identifiées en cours de route lorsqu'il rentrait en provenance du lycée avec un autre frère de la même congrégation œuvrant aussi à ce lycée. Ces malfaiteurs ont pris fuite. Les frères Bene YOZEFU, les éducateurs du lycée de RUTOVU et les parents des élèves demandent à l'administration de faire des enquêtes.

- **AUTRES VIOLATIONS.**

**Cas des bavures.**

- En date du 10 novembre 2018, les IMBONERAKURE ont arrêté toute personne qui passait dans les routes du chef-lieu de la commune MAKAMBA. Ils obligeaient ces gens d'aller faire les travaux communautaires qui consistaient à construire l'immeuble provincial. Certaines personnes ont vu leurs vélos confisqués par ces IMBONERAKURE et n'ont pas pu retrouver ces vélos après ces travaux. Certaines personnes arrêtées par ces IMBONERAKURE ont dû payer des amendes variant entre 2000 et 5000 pour être libérées. Ces IMBONERAKURE disaient qu'ils agissaient sur l'ordre du gouverneur de la province MAKAMBA
- En date du 30 octobre 2018, des agents de la police ont abattu SIJEWAMBERE sur la colline MITAKATAKA, commune et province BUBANZA. Des proches rapportent que la victime est un jeune homme qui venait d'obtenir un travail de sentinelle de nuit au lieu où il a été abattu. Il a appelé au secours lorsque des individus armés ont attaqué son lieu de travail, et les policiers venus répondre à l'appel l'ont abattus en le prenant pour un des assaillants. SIJEWAMBERE a succombé des suites de ses blessures, et la police de BUBANZA n'a mené aucune enquête pour déterminer les circonstances exactes de la mort de M. SIJEWAMBERE, ni pour poursuivre les agents qui l'ont abattu.

**Cas d'entraînements militaires.**

Les IMBONERAKURE de la commune NYANZA-LAC font des entraînements militaires tous les mercredis et jeudi. Ces entraînements se font sur les collines de MUKIMBA, en zone MUKUNGU, MUKUBANO en zone MUYANGE et derrière le camp NYANZA-LAC. Ceux qui ont déjà terminé ces entraînements ont eu des tenues militaires et un fusil par équipe de 5 IMBONERAKURE. Ils ont été déployés sur les collines de MUGERAMA, en zone NYANZA-LAC, MUKIMBA en zone MUKUNGU et KIDEREGE en zone KAZIRABAGENI. Ils sont chargés de faire régulièrement des rondes nocturnes. Selon nos sources à NYANZA-LAC, ces IMBONERAKURE sont recrutés pour appuyer les militaires

pour combattre les rebelles qui vont attaquer la province MAKAMBA à partir de cette commune de NYANZA LAC, selon les autorités administratives de cette province

- **CONCLUSION.**

Comme nous l'avions toujours signalé dans les rapports précédents et dans celui-ci, le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la justice dépend de l'exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

L'appareil judiciaire s'avère également impuissant face aux nombreux cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales opérées par des agents de l'administration, du Service National de Renseignement ou des policiers en complicité avec les jeunes IMBONERAKURE en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- ✓ **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

- Mettre fin à l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme quels que soient leurs fonctions ou leur appartenance politique.

- ✓ **A l'endroit des pays de la communauté est africaine :**

- De constater et de reconnaître l'échec des négociations inter burundais auxquelles elle assure la facilitation et de se désengager afin que ces négociations soient prises en main par d'autres organisations notamment l'union africaine ou les nations unies.

- ✓ **A la communauté Internationale :**

-User de son influence afin d'amener le gouvernement burundais à des négociations afin que la constitution de de 2005 soit réhabilité, la seule qui est issue d'un consensus de l'accord d'ARUSHA, lequel accord et qui a démontré son rôle incontestable d'unificateur du peuple burundais.

- De prendre des mesures urgentes de protection de la population burundaise contre les crimes contre l'humanité perpétrés par le gouvernement.